

PREMIER MINISTRE

Mission interministérielle de vigilance
et de lutte contre les dérives sectaires

La Secrétaire générale

Paris, le 8 février 2020

MAE 01-01-01-01-01-01-01-01
(à répéter dans toute correspondance)
N° de dossier :

Monsieur le Président,

Par courrier du 23 décembre 2019, vous avez sollicité l'accès à des documents qui seraient détenus par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), correspondants à ceux mentionnés dans un article paru dans l'hebdomadaire *Marianne* du 13 décembre 2019.

Cet article fait écho à des rumeurs et comporte des informations totalement erronées.

Son auteur mentionne à plusieurs reprises que les propos rapportés émanent de « proches de la Miviludes » et laisse entendre que certains seraient ceux d'agents de la Mission.

Or, les agents de la Miviludes, extrêmement surpris de la teneur de cet article, n'identifient pas les documents décrits dans l'article et attribués à Ron Hubbard et à la Scientologie. La Miviludes ne détient d'ailleurs pas de collection des écrits de Ron Hubbard et des documents produits par la Scientologie.

Il n'est donc pas possible de donner suite à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Anne JOSSO